

INTRODUCTION

Le choix initial d'un système de protection avec ajout d'émulseur est un indicateur d'un risque important, qu'il s'agisse de la protection du personnel, de la protection des biens, de la continuité de production ou de l'environnement.

Il est donc indispensable que cet émulseur réponde à toutes les exigences en matière de concentration, de qualité, de performance et de conformité.

ANPI veille au respect de ces exigences lors de ses missions d'inspection et de laboratoire.

L'évolution de la réglementation européenne implique la remise en question de cette conformité par rapport à la contenance de certaines molécules très présentes dans ces émulseurs.

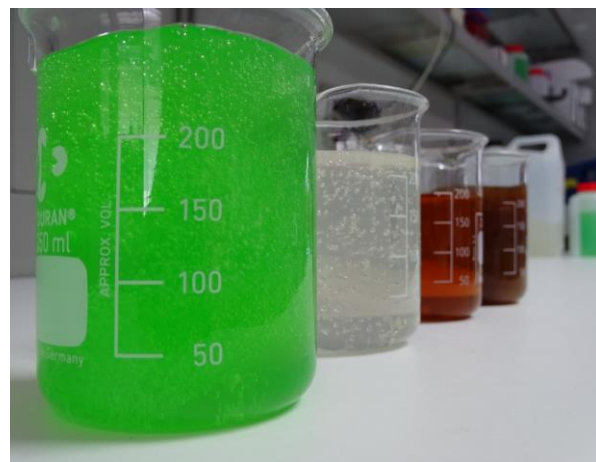
Ce webinaire répond à toutes vos attentes en la matière.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Utilisateurs actuels ou futurs de systèmes d'extinction à mousses, conseillers en prévention, conseillers en prévention incendie CPI, officiers de prévention de zones de secours, assureurs, gestionnaires techniques, responsables de risques industriels, services de sécurité en industrie, et toute personne soucieuse d'un environnement professionnel sûr.

PARTICIPATION

Pour participer activement au webinaire, il est conseillé de vous munir d'un PC avec une connexion internet suffisante et pour votre confort d'un casque audio. Vous recevrez au préalable les instructions à suivre pour y participer : l'accès à TEAMS et la participation au webinaire ANPI.



PROGRAMME

- 09h00 **Accueil et introduction**
Michel Delruelle (ANPI)
- 09h10 **Systèmes/mousses anti-incendie**
Patrick Juste (ANPI)
- 09h55 Pause
- 10h00 **Les émulseurs de lutte contre l'incendie: réglementation, enjeux et solutions**
Thierry Moinet (Johnson Controls)
- 10h50 Questions/réponses

PRIX : € 100 HTVA

Comprenant :

- la session d'information sur TEAMS
- les exposés au format électronique

Réductions : voir formulaire d'inscription au verso.

13/10/2022 – 9H À 11H

QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduite en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



Confirmez votre participation avant 12h la veille de l'événement :

- par email à imc@anpi.be.
- via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>.

Pour une commande en ligne avec réduction, demandez votre code de réduction à imc@anpi.be.

Nom : Prénom :

Fonction : Société :

Adresse postale :

Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse de facturation :

E-mail de facturation : Réf n°/PO :

TVA : BE.....

s'inscrit au webinaire du 13/10/2022 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription.

ANPI ASBL

Granbonpré 1
Parc scientifique Fleming
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

IBAN : BE11 0014 9325 1948
Communication : Webinaire Mousses 13/10/2022 + Nom et prénom
Montant : € 121 TVAC

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail après réception de votre paiement.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) déduite directement lors de votre inscription sur <https://www.anpi.be/fr/evenements> :

- 15% en tant qu'abonné « Expert » (€ 102,85 TVAC)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou de police (€ 60,50 TVAC)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl (€ 108,90 TVAC)
- 10% en tant qu'étudiant (€ 108,90 TVAC)

Date : Signature :

Conditions d'annulation : pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail (imc@anpi.be) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à imc@anpi.be au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.anpi.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à imc@anpi.be.